

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONC-
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 87/651 /MTSSJ DGFP/DGPCE.

Portant intégration et nomination de
Monsieur NGOUISSANI Adolphe, dans
les cadres de la catégorie A hiérar-
chie I des Services Techniques
(Agriculture).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant
ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant
modification de certaines dispositions de la Constitution du
8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant
statut Général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960, fixant le
statut commun des cadres de la catégorie AI des Services
Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962,
fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant
les catégories et hiérarchie s des cadres créées par la loi
n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut Général des fonc-
tionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962,
relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963,
fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des
stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967,
règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974,
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP
du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant
nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 87/481 du 20 Août 1987, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 87/482 du 20 Août 1987,
portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 5557/MEN-UMNG du 13 Août 1981,
portant création du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural
en cycle long de l'IDR ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'in-
téressé ;

D.G.B.

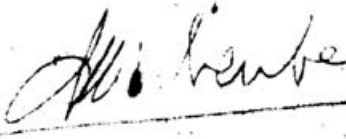
D.C.F.

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60490 du 3 Mars 1960, et de l'arrêté n° 5557/MEN-UMNG du 13 Août 1981, susvisés, ~~Monsieur~~ **NGOUISSANI (Adolphe)** né le 18 Mai 1957 à Kimpila, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement Rural.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, Brazzaville, le 4 NOVEMBRE 1987
Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de
la Sécurité Sociale et de la
Fonction.


Commandant Dioudonné KIMBEMBE.


Ange Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPRC.....	3
DGFP/BST.....	3
D.G.B.....	3
D.C.F.....	4
MDR.....	2
SGDR.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	2

